1. Les emplacements réservés

Règlementation

Les Emplacements Réservés sont repérés sur les plans conformément à la légende auxquels s'appliquent les dispositions du code de l'urbanisme et autres législations et réglementations en vigueur les concernant. La construction est interdite sur ces terrains, bâtis ou non.
Les bénéficiaires de ces dispositions sont les collectivités publiques ou les titulaires de services publics pour l'aménagement de voirie, d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts.

Intitulé	*représentation graphique*
Emplacements Réservés *définis par l'article R151-34 du code de l'urbanisme*	

Le droit de délaissement : le propriétaire d'un terrain situé en Emplacement Réservé ou grevé d'une servitude peut mettre en œuvre son droit de délaissement, dans les conditions et délais prévus aux articles L152-2, L311-2 ou L424-1 du code de l'urbanisme.

La liste des Emplacements Réservés (ER)

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²
1	Aménagement et élargissement du chemin des Marins aux Déoux, avec création de cheminement doux	Commune	6 m
2	Aménagement paysager d'une aire naturelle de stationnement temporaire (de courte durée) et de cheminements doux le long du village.	Commune	4940 m²
3	Aménagement et élargissement du chemin de Peiracou y compris cheminement doux	Commune	5 m
4	Création d'un cheminement doux du lieu-dit Peiracous au lieu-dit Le Clos du Banc	Commune	3 m
5	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement paysager et arboré, avec une aire de foire	Commune	2615 m²
6	Aménagement et élargissement du chemin des Tilleuls, avec création de cheminement doux	Commune	6 m

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²
7	Aménagements légers, dédiés au parcours santé et sportif (type CRAPA) au cœur d'un jardin public paysager et arboré, sans artificialisation des sols.	Commune	5890 m²
8	Création d'un cheminement doux du lieu-dit Le Clos du Banc, le long de la RD12, jusqu'en limite de la commune de Rocbaron. Grt Gaz devra être informé de la réalisation du projet.	Commune	3 m
9	Aménagement d'un cheminement doux au lieu-dit Les Gemmanes, le long de la RD15 jusqu'aux Tuileries	Commune	3 m
10	Création d'un cheminement doux le long du chemin du Pont-Vieux	Commune	3 m
11	Création d'une aire naturelle de pique-nique, quartier Prémonal, sans artificialisation des sols.	Commune	375 m²
12	Création d'un sentier piétonnier le long de l'Issole, seules les installations légères seront autorisées, ainsi que les informations relatives à l'information météo /plan de sauvegarde.	Commune	3m
13	Création d'une aire naturelle de stationnement respectant la règlementation du PPRI	Commune	850 m²
14	Aménagement de voirie avec création de cheminement doux au lieu-dit La Cabrore	Commune	6 m
15	Aménagement et élargissement du chemin des Carriers jusqu'à la RD 15, aménagement d'une aire de retournement	Commune	6 m
16	Aménagement et élargissement du Chemin Pré de Castres	Commune	6 m
17	Aménagement du chemin Pré de Castres, avec création de cheminement doux	Commune	6 m

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur en mètres ou superficie en m²
18	Aménagement et élargissement du chemin du Bastidon, avec création de cheminement doux	Commune	6 m
19	Aménagement et élargissement du chemin des Puits, avec création de cheminement doux	Commune	6 m